



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Moyens des services d'incendie et de secours de Vieux-Condé

Question écrite n° 18839

Texte de la question

M. Guillaume Florquin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur sur les moyens humains et matériels du centre d'incendie et de secours de Vieux-Condé, dans le Nord et sur les difficultés qu'une insuffisance d'effectifs peut entraîner pour la protection de la population. Réuni le 23 septembre 2026, le conseil municipal de Vieux-Condé a adopté à l'unanimité une motion de soutien aux sapeurs-pompiers, qui réclame le renforcement des effectifs professionnels du centre de secours et des moyens adaptés aux besoins du Pays de Condé. Ce centre ne dispose aujourd'hui que d'une dizaine de sapeurs-pompiers en journée et de neuf la nuit, les week-ends et jours fériés. Lorsque plusieurs interventions surviennent simultanément, des renforts doivent être sollicités auprès d'autres centres, avec un risque réel d'allongement des délais d'intervention, particulièrement préoccupant dans ce territoire frontalier de la Belgique. L'incendie de la forêt de Bonsecours, en juillet 2026, a par ailleurs illustré l'intensification des risques auxquels ce secteur est exposé. Cette motion demande également des équipements adaptés aux risques auxquels les personnels sont exposés, une meilleure protection contre les fumées et les agents toxiques ainsi qu'une prise en compte de l'usure professionnelle dans l'aménagement des fins de carrière. Ces préoccupations dépassent le seul centre de Vieux-Condé : un préavis de grève des sapeurs-pompiers professionnels court pour les mois de septembre à octobre 2026 au niveau national, sur fond de demandes relatives aux effectifs, au financement des services d'incendie et de secours et à la santé des agents. Alors que les interventions augmentent et que les collectivités territoriales supportent l'essentiel du financement de ces services, les orientations du projet de loi de modernisation de la sécurité civile présentées en septembre 2026 n'ont pas répondu aux attentes exprimées par les organisations syndicales. Le renforcement des capacités de secours suppose pourtant une visibilité sur les recrutements et sur les ressources permettant de les financer durablement. Les sapeurs-pompiers ne sauraient devenir une variable d'ajustement budgétaire. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend proposer, notamment dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, pour assurer un financement pérenne des services départementaux d'incendie et de secours, accompagner les recrutements dans les centres sous tension comme celui de Vieux-Condé et améliorer la protection de la santé ainsi que l'aménagement des fins de carrière des personnels. Il souhaite également connaître le calendrier de présentation au Parlement d'un projet de loi de modernisation de la sécurité civile à la hauteur des attentes exprimées par les sapeurs-pompiers et les élus locaux.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Florquin](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18839

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2026](#), page 9303